

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grâce à sa canopée agrivoltaïque de Soulevre (14), TSE lance sa 1^{ère} boucle d'autoconsommation collective : la Caisse d'Épargne Normandie raccorde son agence de Villiers-Bocage



Légende : Yoann Bizet sous la canopée agricole de Soulevre en Bocage. **Droits** : Philippe Servent pour TSE

Soulevre-en-Bocage, le 9 octobre 2025 – Première boucle d'autoconsommation collective (ACC) de TSE : la canopée agrivoltaïque de Soulevre (14) fournit de l'électricité verte et peu chère aux entreprises locales. La Caisse d'Épargne Normandie a raccordé son agence de Villers-Bocage à cette boucle d'autoconsommation collective.

TSE, la référence de l'agrivoltaïsme en France, a lancé son premier projet d'autoconsommation collective (regroupement de consommateurs en proximité géographique pour consommer l'électricité produite localement) autour de sa canopée agricole de Soulevre-en-Bocage (Calvados). Cette initiative offre aux entreprises des communes de Soulevre, Torigny-les-Villes, Saint-Amand-Villages, Caumont-sur-Aure et Villers-Bocage l'opportunité de bénéficier d'une électricité verte, peu chère, produite localement grâce à une canopée agrivoltaïque.

Grâce à son partenaire **Sunflow**, personne morale organisatrice, plusieurs entreprises locales ont répondu favorablement (**Zoo de Jurques, la Banque populaire, Mc Donald's et la Caisse d'Épargne Normandie**).

Une production locale au service du territoire

TSE est une entreprise 100% française et décentralisée. Elle développe des modèles énergétiques favorisant le partage de la valeur avec les acteurs locaux, comme le financement participatif, le partenariat avec les coopératives, les CPPA (contrat de vente directe d'électricité de gré à gré entre un producteur et une entreprise) avec les entreprises grandes consommatrices d'électricité, le paiement de l'IFER (taxe locale prélevée sur les entreprises de réseaux) pour la commune et la communauté de communes... et désormais l'autoconsommation collective. L'intégration de l'autoconsommation collective dans les projets agrivoltaïques permet ainsi aux entreprises de bénéficier d'une énergie verte et peu chère, améliorant leur compétitivité, tout en soutenant le monde agricole.

À Soulevre-en-Bocage, la canopée agricole installée sur l'exploitation de Daphné Huet et Yoann Bizet illustre cette démarche. Avec une puissance installée de 2,9 MWh, sur 3,4 hectares, chaque année, l'installation photovoltaïque produit environ 3 700 MWh d'électricité renouvelable, accessible désormais aux entreprises locales.

L'opération est, par ailleurs, toujours ouverte à de nouveaux auto-consommateurs.

L'autoconsommation collective : une seconde source d'approvisionnement, verte et locale

Grâce à ce dispositif, les entreprises situées dans un rayon de 20 kilomètres en zone rurale peuvent bénéficier d'une électricité locale, sans modification de leurs infrastructures :

- Énergie distribuée en circuit court via le réseau Enedis
- Aucune intervention technique requise (pas de nouveaux câbles ou compteurs)
- Souscription simple et flexible, basée sur un accord contractuel
- Chaque entreprise conserve son fournisseur d'électricité

L'électricité solaire, disponible en circuit court, est la plus compétitive du marché, permettant aux entreprises de mieux maîtriser leur facture énergétique. Les conditions commerciales sont définies de manière flexible, par un accord direct avec le producteur, garantissant ainsi une adaptation aux besoins spécifiques de chaque acteur local. En intégrant cette boucle d'énergie, les entreprises deviennent des acteurs engagés favorisant le développement d'une production locale au service du territoire.

Une initiative soutenue par la Caisse d'Épargne Normandie

La Caisse d'Épargne Normandie a choisi de raccorder son agence de Villers-Bocage à la boucle d'autoconsommation collective de Soulevre, pour qu'elle puisse bénéficier d'une électricité verte fournie en circuit court. Ce mode de production locale d'électricité solaire correspond à ses engagements en matière de transition énergétique. L'installation à Soulevre financée par une filiale du Groupe BPCE lui permet ainsi de poursuivre localement sa démarche de réduction de ses émissions à effet de serre qu'elle a initiée dès 2018. Depuis cette date, elle a déjà réduit de près de 18% ses émissions de CO2 en installant notamment des ombrières photovoltaïques au siège à Bois-Guillaume et sur son site administratif de Caen, en optant pour un parc automobile électrique, en se raccordant au réseau de chaleur « Petite Bouverie » à Bois-Guillaume, ou encore en installant une domotique responsable dans ses agences pour optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

« L'alimentation électrique de notre agence de Villers Bocage par l'ACC de Soulevre est opérationnelle depuis le 19 septembre dernier. C'est une volonté de la Caisse d'Épargne Normandie de privilégier une énergie propre, qui plus est en circuit court. Les boucles d'ACC représentent de nouveaux leviers pour faciliter localement la transition énergétique. Et en tant qu'entreprise, nous devons donner l'exemple. Quand une initiative telle que celle de Soulevre se présente, nous y souscrivons. Et c'est une démarche que l'on souhaite étendre. Elle répond aux engagements inscrits dans notre raison d'être, d'agir en faveur de la croissance durable de notre territoire » précise Geoffroy d'Anselme, membre du directoire de la Caisse d'Épargne Normandie en charge du Pôle Ressources.

À propos de TSE

TSE est un développeur et un producteur français, indépendant, d'énergie solaire fondé en 2016. TSE est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à l'exploitation et à la valorisation de l'électricité produite. Son parc en exploitation a une puissance équivalente à la consommation électrique de 241 000 habitants.

Mathieu Debonnet et Pierre-Yves Lambert ont créé et pensé TSE comme une entreprise responsable et engagée. TSE produit une énergie décarbonée pour lutter contre le réchauffement climatique et chacun de nos projets a un impact positif pour la collectivité, ses habitants et le monde agricole.

En 2021, TSE a inauguré la deuxième plus grande centrale photovoltaïque de France, située à Marville (Meuse). En parallèle, TSE est devenu l'acteur de référence de l'agrivoltaïsme en France grâce à ses solutions dédiées. TSE a notamment mis au point et exploite une solution totalement innovante de canopée agricole, en première mondiale, incluant de l'irrigation sur plusieurs sites.

En 2023, TSE a levé 160 millions d'euros en capital afin de renforcer son développement et son industrialisation, se situant dans le top 10 des plus grosses levées de fonds de la French Tech de l'année. TSE est également membre fondateur du consortium Holosolis, gigafactory photovoltaïque à Sarreguemines (Moselle), pour proposer des panneaux photovoltaïques français.

En 2024, TSE a levé 230M€. L'entreprise a noué plusieurs partenariats avec des coopératives agricoles comme Dijon céréales et Noriap, afin de développer des projets agrivoltaïques qui bénéficient aux territoires agricoles dans leur ensemble. Membre de la French tech 120, fort de ses 15 bureaux répartis sur le territoire et de ses 5GW en cours de développement, TSE s'affirme comme un nouveau champion français des ENR.

Site web : www.tse.energy

À propos de la Caisse d'Épargne Normandie

Banque labellisée B-Corp, la Caisse d'Épargne Normandie* compte 191 agences et 7 centres d'affaires, 1660 collaborateurs, près de 2 millions de clients dont 218 000 sociétaires.

Seule banque couvrant exclusivement l'intégralité du territoire normand, présente dans le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime, elle accompagne toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, startups, acteurs de l'économie sociale, immobilier, logement social, personnes protégées, institutions et collectivités locales. Elle privilégie le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, immobilier, assurances...

Acteur majeur au service du développement économique de son territoire, la Caisse d'Épargne Normandie gère un encours total de 41,5 milliards d'euros.

Fort de son statut coopératif, elle est une banque normande de plein exercice : les fonds qu'elle collecte localement sont réinvestis dans la région pour financer les grands projets et les entreprises qui font la Normandie. Elle investit également dans le capital des entreprises normandes pour répondre à leurs différents besoins de développement (croissance, transmission...).

Entreprise à vocation philanthropique, la Caisse d'Épargne Normandie, mécène normand de l'économie sociale et solidaire et du secteur associatif, est une banque engagée sur son territoire dans l'éducation financière via l'association Finances et Pédagogie et dans le mécénat solidaire au travers notamment du Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'initiative solidaire créée en 2012. Depuis 2009, plus de 1000 projets ont été soutenus à fin 2024 pour 10 578 510 € d'euros de dons versés à des associations normandes. Elle est également historiquement engagée dans le microcrédit et a créé un dispositif d'accompagnement dédié : Parcours Confiance Normandie.

(*) La Caisse d'Épargne Normandie est une banque coopérative indépendante faisant partie du groupe BCPE

<https://www.caisse-epargne.fr/normandie/banque-normande/>

Contact presse

TSE

Pauline Vettier - Attachée de presse : 06 11 61 75
62 pauline@majorellemarketing.com

Caisse d'épargne Normandie

Stéphanie BLAISE : 02 35 59 43 71
stephanie.blaise@cen.caisse-epargne.fr
Véronique PACAUD : 02 35 59 43 24
veronique.pacaud@cen.caisse-epargne.fr